



Soutien à l'accueil familial

Contexte

- Un isolement des accueillants familiaux dans leurs pratiques professionnelles qui nuit à l'attractivité de ce métier
- Des difficultés rencontrées, renforcées par l'isolement, dans l'accompagnement des personnes présentant des troubles cognitifs
- Une difficulté pour les accueillants familiaux à disposer de véritables temps de répit
- La rémunération des accueillants familiaux est aujourd'hui plafonnée à 2,5 SMIC horaire par jour

Actions du Département

- Déplafonnement des rémunérations jusqu'à 3 SMIC horaire par jour
- Développement de l'accompagnement des accueillants par une structure professionnelle
- Expérimentation de nouveaux modes d'accueil

Finalités

- Développer et valoriser l'accueil familial et trouver de nouveaux candidats
- Soutenir une forme d'accueil alternatif à l'établissement en travaillant notamment en partenariat avec les acteurs du territoire (Etablissements et services médico-sociaux notamment)

Public visé

- Accueillants familiaux pour personnes âgées
- Personnes âgées

Objectifs

- Améliorer les conditions d'accueil des personnes accueillies
- Améliorer la professionnalisation des accueillants familiaux
- Favoriser les partenariats entre les Etablissements et services médicosociaux et le dispositif d'accueil familial

Pilote

- Maison départementale de l'autonomie

Budget

- 105 000 € (50 000 € pour la revalorisation et 55 000 € pour l'accompagnement renforcé)

> les 12 mesures du Plan May' Aînés